BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Région de gendarmerie de Bourgogne

Décision n° 138/4 RGBOURG/RH/P/CHANC du 20 avril 2011 portant attribution en 2011 de la prime de résultats exceptionnels à titre exceptionnel

NOR: IOCJ1114533S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bourgogne,

Vu le code de la défense ;

Vu la loi nº 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ;

Vu le décret nº 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2004 portant application du décret nº 2004-1073 du 11 octobre 2004 portant création d'une prime de résultats exceptionnels dans la gendarmerie nationale,

Décide:

Article 1er

Les militaires de la gendarmerie de la réserve dont la liste est jointe en annexe percevront, à titre exceptionnel, au titre de l'année 2010 une prime de résultats exceptionnels d'un montant de 500,00 € (cinq cents euros).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur. Fait le 20 avril 2011.

Le général, commandant la région de gendarmerie de Bourgogne, J.-R. Bauquis

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE I

LISTE DES MILITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE PRIME DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS À TITRE EXCEPTIONNEL D'UN MONTANT DE 500,00 EUROS POUR L'ANNÉE 2010		
Aubague Jacques	Nigend: 85 905	NIs : 9 575 577
Glorel Richard	Nigend : 138 555	NIs : 9 556 761
Mothe Vincent	Nigend : 269 708	NIs : 9 539 771
Molard Stéphane	Nigend : 269 651	NIs : 9 541 876